

Saint-André des Eaux,
Le 8 mars 2023,

Proximam : un concept novateur dans le secteur de la petite enfance

Un nouveau mode d'accueil hybride dans le milieu collectif

Madame, monsieur,

Notre expérience professionnelle en tant qu'assistants maternels à domicile depuis 15 ans nous a offert d'acquérir toutes les connaissances nécessaires à l'exercice de la profession afin de répondre aux exigences du métier, mais aussi aux attentes des familles.

Nos compétences approfondies et mises en pratique au quotidien nous ont permis au fil des années une fine analyse de ses points forts, mais aussi des axes d'amélioration à travailler.

D'autre part, notre engagement associatif à tous deux, aussi bien en local qu'en départemental, a forgé de solides relations humaines et développé des interactions constructives au sein de réseaux professionnels d'envergure.

Aujourd'hui, forts de cette expérience commune, et afin de s'adapter aux attentes de tous en proposant une **solution pérenne** en totale adéquation avec les **besoins des assistants maternels**, des familles, des entreprises, comme des collectivités, nous avons décidé de créer sous l'entité **Proximam** :

Un nouveau mode d'accueil hybride en milieu collectif.

Un **concept novateur** qui se situe à mi-chemin entre une Maison d'Assistants Maternels (MAM) et une crèche.

Son fonctionnement se rapproche d'une crèche familiale, à la différence que les assistants maternels sont accompagnés au sein de la structure par des professionnels indépendants. Les assistants maternels demeurent des salariés à part entière du particulier employeur.

Cette alliance répond *de facto* à deux problématiques majeures constatées depuis plusieurs années et qui expliquent le manque d'attractivités du métier :

- Le manque de reconnaissance
- Le manque d'accompagnement



Notre engagement

Apporter toutes les ressources nécessaires grâce auxquelles les assistants maternels seront reconnus comme de véritables professionnels de la petite enfance.

Tous les intervenants seront **rigoureusement sélectionnés** selon des critères d'adéquation et d'exigence. Et tous accompagneront les enfants et leurs familles sans aucune distinction sociale ou culturelle, totalement détachés de toute subjectivité et **dans le respect de chaque individualité.**

Afin d'assurer toutes les conditions nécessaires au bon développement de chaque Maison d'Assistants Maternels, nous leur mettons à disposition un outil complet semblable à celui d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE). Cet outil est financé par des réservataires du **secteur public** ou **privé** (entreprises pour offrir à ses salariés de plus facilement concilier vie privée et vie professionnelle).

C'est un système **rassurant** pour les familles comme pour les assistants maternels, **efficace** pour les entreprises et collectivités.

Il permettra de redonner une image positive de la profession, recréer de nouvelles vocations et pallier le manque de places sur le territoire national.

Le dispositif d'accompagnement PROXIMAM

- Un local, équivalent à 12 m² par place, soit 192 m² pour 16 places, proche du référentiel bâtimentaire crèche, choix des produits d'entretien, mobilier et équipements de puériculture, normes de sécurité et cuisine, etc. ;
- Les **charges de fonctionnement** : eau, gaz, électricité, accès internet, entretien du local;
- **L'équipement nécessaire à l'accueil** des enfants : matériel de puériculture, linge, objets de motricité, jeux et jouets, matériel électroménager, armoire de désinfection, équipements de sécurité. Un budget de 100 000 euros par MAM de 16 places sera dédié, intégrant réparation ou remplacement en cas d'usure ou de panne ;
- Un roulement entre les MAM du réseau afin d'y inclure de la **diversité**, de proposer de la nouveauté et de favoriser la découverte de nouveaux livres, jeux, jouets, matériel de motricité, etc. ;
- Un **réfèrent technique indépendant**, à la disposition de chaque MAM à raison de quatre heures par mois ;
- Un **management positif et constructif** et une analyse des pratiques quotidiennes ;
- Un **soutien à la parentalité**, avec un accompagnement parental indépendant ;
- Un **réfèrent santé et inclusif**, par le biais de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- Un forfait de trois heures par mois pour disposer **d'intervenants indépendants** : musicologue, ergothérapeute, psychomotricien, conteur ;
- Un forfait de cinq heures de **ménage** par semaine, assuré par une société spécialisée privée ;
- Une mise à disposition de **produits d'entretiens labellisés** Ecocert et virucides selon la norme EN 14 476 ;
- **Les repas** fournis par un prestataire extérieur à un tarif groupé et négocié, (cuisine satellite) ;
- Un **référentiel QUALI*MAM** consistant en un audit interne et anonyme réalisé à 80 % auprès des familles, une fois par an.



Un référentiel qualité unique

Afin de garantir la qualité de l'accueil, nous avons créé le tout premier référentiel dédié aux maisons d'assistants maternels : **QUALI*MAM**

Ce référentiel accompagnera la montée en compétence des assistants maternels.



Ses critères visent à être les plus similaires possibles à celles d'un EAJE.

Les audits seront réalisés grâce à une enquête annuelle anonymisée à 80 % auprès des familles et à 20% auprès des structures. Ils seront systématiquement transmis aux services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), mais aussi aux réservataires, aux familles et aux assistants maternels.

L'objectif est de s'assurer des engagements pris, de disposer d'une base de données fiable pour travailler dans un souci de constante évolution, en totale concertation et transparence.

Les éléments concourant à la vérification, au suivi, au pilotage de la qualité se déclinent ainsi.

1	Modalités de la prise d'informations et de rendez-vous. Modalités de l'entretien d'embauche entre l'assistant maternel et la structure.
2	Locaux accueillants et adaptés à l'accueil des tout-petits et leurs familles
3	Accueil individualisé de l'enfant et de sa famille
4	Relation parents/professionnels constructive intégrant une démarche participative
5	Des assistants maternels professionnels, formés et compétents
6	Une Maison d'Assistants Maternels saine, aux normes et entretenue
7	Des enfants sensibilisés à la nature et l'écologie, à l'éveil des sens, à la culture locale
8	Le même accueil pour tous, sans aucune distinction

Dans la pratique

Il est important de signaler que ce nouveau mode d'accueil hybride revient en moyenne **2,6 fois moins cher** que dans un EAJE, tout en garantissant la même qualité d'accueil et une pérennité assurée.

- Tarif pour les réservataires publics et privés : **700 euros HT ***

Les assistants maternels seront à même de recevoir un revenu mensuel de 2600 euros net, toutes charges Proximam déduites, pour un volume hebdomadaire de 50 heures travaillées, équivalent à quatre contrats temps plein.

Une convention sera signée entre la MAM et Proximam, afin de garantir un reste à charge mensuel pour le parent isolé de 108 euros, dans le cadre d'un contrat de 45 heures (salaire et frais d'entretien inclus, hors frais de repas et couches).

Nous ajoutons que l'association MAM contribue financièrement à hauteur de 2 200 euros TTC par mois**, toutes charges incluses.

D'autre part, nous souhaitons inciter les assistants maternels à :

- Ouvrir leur MAM en horaires atypiques, soit de 7 h à 19 h ;
- Créer des MAM AVIP (À Vocation d'Insertion Professionnelle) ;
- Se former à l'accueil de l'enfant handicapé ou atteint de maladie chronique.

* coût mensuel, par place

**Pour une MAM de 16 places et quatre assistants maternels

En conclusion

Le dispositif Proximam nouvellement créé est innovant et **répond à de multiples besoins** :

- **Pallier une absence de dispositif** similaire dans la filière petite enfance, offrant de mixer deux types d'accueil complémentaires ;
- **Apporter la reconnaissance** à ces experts de la petite enfance, indispensables dans une société où construction d'une vie professionnelle et épanouissement d'une vie personnelle vont de pair ;
- **Redonner de l'attractivité** à une filière délaissée et non reconnue ;
- **Répondre au manque de places** d'accueil sur le territoire national ;
- **Garantir un coût bas** permettant de s'implanter en zones urbaines, périurbaines, aussi bien que rurales, sur l'ensemble du territoire national.



Ensemble, notre projet deviendra le vôtre.

Nous vous remercions de votre attention et serons heureux de collaborer avec vous pour redynamiser la filière de la petite enfance et répondre aux besoins des familles et des professionnels, pour un mieux-vivre ensemble.

Pour ce faire, nous restons à votre disposition pour échanger en détail sur ce dispositif que nous vous proposons d'intégrer.

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir nos sincères salutations.

Laëtitia FOUCAULT
Co-fondatrice

Christophe DUBOIS
Co-fondateur – Dirigeant